



DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
ARRONDISSEMENT DE LIBOURNE-CANTON DU LIBOURNAIS/FRONSADAIS

Envoyé en préfecture le 06/02/2023

Reçu en préfecture le 06/02/2023

Publié le

ID : 033-213305428-20230204-2023030402-DE



**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE VERAC
SEANCE DU 4 FEVRIER 2023**

L'an deux mil vingt trois, le 4 février à neuf heures trente, les membres formant le Conseil Municipal se sont réunis dans la salle du conseil municipal de VERAC, sous la présidence de M. BEC Dominique, Maire, pour y délibérer des questions inscrites à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers	15	Date de convocation	30/01/2023
En exercice	14	Date de la séance	04/02/2023
Présents	11	Heure de la séance	9H30
Votants	13	Lieu de la séance	Salle du conseil municipal
Quorum	8	Président de séance	Dominique BEC

MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL	PRESENTS	ABSENTS	POUVOIR A
BEC Dominique	x		
MAUBERT-SBILE Karine	x		
MALARET Stéphane	x		
LIPPS Pascal	x		
GISTAIN Marie-Angèle	x		
CANO-DUMONT Geneviève	x		
CATALOGNA Magali	x		
CASTREC Yves	x		
GUERIN Evelyne		x	
HAGUENIN Mélanie	x		
HAUCHARD Béatrice		x	GISTAIN Marie-Angèle
LENE Luc	x		
LEON Frédéric	x		
REBEL Cyril		x	MALARET Stéphane

Secrétaire de séance	Mélanie HAGUENIN
----------------------	------------------

**N° 2023/03-0402 DÉLIBÉRATION PORTANT SUR LA DEMANDE DE SUBVENTION AU
DÉPARTEMENT RELATIVE AUX TRAVAUX DE L'ÉGLISE DE SAINT CIBARD**

Pour faire suite à l'étude de l'Eglise de Saint Cibard par le cabinet ARCHITECTURE PATRIMOINE et la mise en concurrence des entreprises pour la première phase des travaux de l'église de Saint Cibard

LOT	LOTS	MONTANT HORS TAXES	MONTANT TOUTES TAXES
MACONNERIE-PIERRE DE TAILLE	1	111 200,55 €	133 440,66 €
CHARPENTE - COUVERTURE- ZINGUERIE	2	32 500,00 €	39 000,00 €
ELECTRICITE -MISE EN LUMIERE	3	9 924,96€	11 909,95 €
TOTAL		153 625,51 €	184 350,61 €



DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
ARRONDISSEMENT DE LIBOURNE-CANTON DU LIBOURNAIS/FRONSADAIS

Envoyé en préfecture le 06/02/2023
Reçu en préfecture le 06/02/2023
Publié le
ID : 033-213305428-20230204-2023030402-DE



Avant l'engagement de tous travaux, Monsieur le Maire propose de soumettre une demande de subvention au Conseil départemental au titre du patrimoine non classé.

Une subvention départementale est envisageable à hauteur de 25% du montant des travaux hors taxes. Le montant des dépenses éligibles est plafonné à 120 000 euros hors taxes.

Les frais de maîtrise d'œuvre ne sont pas subventionnés. Ils s'élèveront à 10,90% du montant hors taxes des travaux.

DESIGNATION	MONTANT HT en €	MONTANT TTC en €	FINANCEURS	MONTANT TTC en €
Travaux de réhabilitation de l'Eglise de Saint Cibard	153 625,51 €	184 350,61 €	Conseil Départemental de la Gironde	30 000,00 €
			DETR 2022	46 098,85 €
			Commune	108 251,76 €
TOTAL	153 625,51 €	184 350,61 €	TOTAL	184 350,61 €

DECISION :

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** la demande d'aide financière auprès du Conseil Départemental de la Gironde ;
- **AUTORISE** monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette demande de subvention et à la réalisation des travaux dès accord avant réception de l'arrêté attributif.

VOTE : CONTRE 0 ABSTENTION 0 POUR 13

Le Maire,
certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Fait et délibéré le 4 Février 2023

A Vézac, le 6 Février 2023

Le Maire,
Dominique BEC

Pour copie conforme,

